

Camping / Parking

Aucun emplacement de camping ne sera disponible sur le site de la fête. Pour un emplacement, veuillez vous adresser au camping de Zurich-Wollishofen. Le camping (nuitées en camping-car, véhicule, tente, etc.) sur les espaces publics est interdit à Kilchberg ainsi que dans les communes avoisinantes et est passible d'une amende de la police. Le parking est exclusivement réservé aux voitures de tourisme jusqu'à un poids total maximal de 3,5 t. Les camping-cars, caravanes et autres véhicules de ce type ne sont pas autorisés sur le parking.

Frais de stationnement

Après le lancement de la vente anticipée des autorisations de stationnement par QR code à partir du 1er août 2026, le comité d'organisation a constaté que des difficultés étaient survenues lors de la réservation des places de parc. Afin d'éviter tout problème supplémentaire, la vente anticipée est interrompue avec effet immédiat. Les autorisations de stationnement déjà achetées restent toutefois valables. Par conséquent, **la taxe de stationnement de CHF 40.00** devra être payée le jour de la manifestation, le **5 septembre 2026**, après le stationnement sur les places de parc attribuées, au moyen du QR code affiché sur des panneaux dans chaque rangée de stationnement. Les personnes qui ne souhaitent pas ou ne peuvent pas payer par QR code auront la possibilité de s'acquitter des frais de stationnement à une caisse tenue par du personnel, située avant l'entrée du site de la fête. Après le début de la compétition, un contrôle électronique permettra de vérifier que tous les véhicules stationnés ont bien fait l'objet du paiement de la taxe de stationnement. Si des véhicules sont constatés sans paiement, leur départ sera considérablement retardé.

Le comité d'organisation rappelle une nouvelle fois que **le nombre de places de stationnement à disposition des visiteurs est limité. Il est vivement recommandé de privilégier le covoiturage en voiture, les autocars (stationnement gratuit pour les autocars) ou les transports publics.** Un espace de stationnement gratuit est à disposition des deux-roues.